



CONSULAT-GÉNÉRAL DU BRÉSIL À PARIS
SERVICE DES VISAS

ATTESTATION DE RÉSIDENCE

("Portaria Interministerial nº 12/2018 – Art. 3º, § 2º, Itens IX e XI")

Je, _____,
(nom complet du conjoint/compagnon brésilien ou titulaire d'une autorisation de résidence au Brésil)

_____, né le ____/____/_____, à _____,
(nationalité) (jour/mois/année) (lieu de naissance)

Titulaire du passeport nº _____, délivré le ____/____/_____, par
(pays et autorité d'émission du passeport) (jour/mois/année)
_____, valide jusqu'à ____/____/_____, déclare, sur l'honneur,
(jour/mois/année)

à des fins d'obtention du Visa de Regroupement Familial (VITEM XI) par mariage union stable en faveur
de: _____,
(nom complet du conjoint/compagnon demandeur du visa)

_____, né(e) le ____/____/_____, em _____,
(nationalité) (jour/mois/année) (lieu de naissance)

Titulaire du passeport nº _____, délivré le ____/____/_____, par
(pays et autorité d'émission du passeport) _____, valide jusqu'à ____/____/_____, déclarons
(jour/mois/année)

la continuité effective de notre union et que nous résidons / passerons à résider au Brésil à l'adresse
suivante:
_____.

Lieu et date: _____, ____/____/_____,
(jour/mois/année)

(signature du conjoint/compagnon brésilien ou titulaire d'une autorisation de résidence au Brésil)*

* Si étranger titulaire de résidence au Brésil, Visa nº: _____ et/ou RNM nº: _____.

(signature du demandeur du visa)

La déclaration devra être signée par le deux en personne au Consulat général du Brésil à Paris devant l'agent consulaire, à la Mairie ou
chez un notaire.